

# Canicross de Longué



## Formulaire d'engagement

dimanche 28 février 2016

Avenue Victor Hugo - 49160 Longué - Maine et Loire

Le briefing aura lieu 1 heure avant les épreuves adultes de canicross et canivtt

12h00 : Retrait des dossards + contrôle vétérinaire

14h00 : Canivtt, distance 4,2km, toutes les 30 secondes

15h00 : Canicross, distance 4,2 km : départ toutes les 15 secondes

16h00 : Canipédicyle (trottinette), distance 4,2 km départ toutes les 30 secondes

16h30 : remise des prix .

Clôture des engagements le 25 février 2016

Pas d'inscriptions sur place

Réglementation :

Le règlement appliqué est celui de la Fédération des Sports Et Loisirs Canins [www.fslc-canicross.net](http://www.fslc-canicross.net)  
Sans notre compagnon à quatre pattes, nous ne pouvons nous adonner à nos activités. Tout doit donc être mis en œuvre pour le respecter.

QUELQUES RÈGLES ESSENTIELLES À RESPECTER:

- le chien doit toujours être attaché (pas de collier étrangleur)
- le chien doit toujours courir devant le conducteur
- il est interdit de tirer ou de maltraiter le chien
- le concurrent qui dépasse ou tire son chien, sera pénalisé.
- Ne pas oublier de ramasser les oublis de nos compagnons!
- En canivtt et canitrott gants et casque obligatoire

Les chèques doivent être adressés à l'ordre de : **maine anjou canicross club**

A envoyer à l'adresse suivante :

**Mr Mercereau Mickael 1 chemin de roujou 49150 Le Guédéniau**

Tel : **06.10.77.30.71**

Mail : **miton.betty@hotmail.com**

# Canicross de Longué 2016

Participant :

Nom ..... Prénom .....  
Date de naissance...../...../..... Catégorie ..... Homme Femme  
Adresse .....  
Code Postal..... Ville .....  
Téléphone..... Mail.....  
Club .....

N° de licence FSLC, CNEAC ,FFST .....

Non licencié (joindre un certificat de non contre-indication à la pratique sportive de canicross et/ou canivtt en compétition de moins d'un an )

Chien - Envoyer la photocopie du carnet de vaccination

Nom ..... Race.....  
Date de naissance ...../...../..... Sexe Mâle Femelle  
N° puce/ tatouage.....  
Propriétaire.....

Un chien ou une chienne ne pourra effectuer qu'une seule course adulte par jour avec le matériel adapté à chaque discipline et homologué par la fédération.

Canicross  Canivtt  Canitrott

canitrott	Licencié 8 € <input type="checkbox"/>	Non licencié 10 € <input type="checkbox"/>
canicross	Licencié 8 € <input type="checkbox"/>	Non licencié 10 € <input type="checkbox"/>
canivtt	licencié 8 € <input type="checkbox"/>	Non licencié 10 € <input type="checkbox"/>

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance les licenciés FSLC bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Pour les concurrents non licenciés à la FSLC joindre un certificat de non contre-indication à la pratique sportive de canicross et/ou canivtt en compétition de moins d'un an. Pour les licenciés FSLC, présentez votre licence. Tout chien de 2ème catégorie devra être en règle avec la législation, son propriétaire devra se munir des documents nécessaires. Je reconnais avoir été prévenu par les organisateurs concernant mes responsabilités sur une atteinte physique et sur les actes du chien qui est sous ma garde. Quelles que soient les circonstances, je déclare être responsable de mon chien avant, pendant et après la course. J'atteste être en possession d'un certificat médical d'aptitude au sport daté de moins d'un an (article 6 de la loi N° 99-226 du 23 mars 1999)

Je m'engage à respecter le règlement FSLC : [www.fslc-canicross.net](http://www.fslc-canicross.net)

Date : ...../...../..... Signature :